



## Rapport du juge en chef

<b>Nom de l'hippodrome</b>	Rideau Carleton	Ottawa		
<b>Date</b>	Dimanche 24 septembre 2023	<b>Heure de départ</b> 18 h 30		
<b>Conditions météorologiques</b>	Courses 1 à 11 : Dégagé (Temp.: 22 °C)	<b>Vent</b> 8 km/h Est		
<b>État de la piste</b>	Courses 1 à 11 : Rapide (Variante 0 s)			
<b>Nombre de courses</b>	11	<b>Courses de qualification</b> 2 SC	<b>Inscriptions totales</b> 92/95	
<b>Total des paris mutuels</b>	\$430,560			
Vétérinaire contacté	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

<b>Juge en chef</b>	<b>Juge associé</b>	<b>Juge associé</b>
Weber Michael	Coles Sharla	

### Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

### Bureau :

Un retrait hâtif a été opéré par le vétérinaire du cheval, "PEACHESANDWHISKEY" de la Course 5 (maladie).

Ce cheval est inscrit sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).

Un retrait hâtif a été opéré par les juges (lésion) du cheval, "JADENSMAGICSTEEL", de la Course 7.

### Courses :

- Plusieurs bancs d'éclairage étaient inopérants, de sorte que des portions de la piste étaient alternativement privées d'éclairage.

1. Le conducteur du #7, "BAD APPLE", (Pascal Berube), s'est vu avertir qu'il n'était autorisé à stimuler son cheval que dans les limites du sulky.

Nous avons discuté de la cadence de la course (28 100 129 157<sup>3</sup>) avec le conducteur du #4, "SEURAT HAOVER", (Guy Gagnon), au sujet du deuxième quart.

Compte tenu de la classe (2 ans), du fait que son cheval n'avait jamais concouru en tête de peloton auparavant, que les chevaux arrière n'ont pas été gênés et de l'explication qu'a fournie M. Gagnon, le comité ne considère pas qu'il s'agisse d'une infraction à la règle 22.05.01 (k) de la CAJO (cadence comparable à celle de la classe).

Rien d'autre à signaler.

2. Le conducteur du #1, "PANTHEON SEELSTER", (Jimmy Gagnon), sera présent pour l'examen au sujet d'une possible infraction à la règle 22.05.01(i) de la CAJO (laisser un trou quand un cheval est capable de le garder fermé).

Ce cheval a été examiné après la course par le vétérinaire de la CAJO, le Dr L. Berthiaume-Atack, qui a constaté une éraflure superficielle sur la jambe arrière. Rien d'autre à signaler.

3. Rien à signaler.

4. Le #5, "SPORT A LUCKY STAR", (William Roy), a subi un bris d'équipement (protège genoux) survenu au poteau de  $\frac{3}{4}$  de mille.

Il a terminé la course avec de l'équipement brisé.

Un rapport de l'inspecteur en chef des analyses signale que le #1, "RED CAPE PARTY", qui avait été sélectionné pour fournir un échantillon officiel, ne s'est pas présenté directement à l'écurie de prélèvement.

L'entraîneur, Richard Simard, a été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle 9.11 de la CAJO (cheval se présentant directement à l'écurie de prélèvement) et s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 200.

Décision #2360948

Rien d'autre à signaler.

- Les courses ont été retardées en raison d'un problème électrique affectant l'éclairage de la piste.

5. Le #2, "TWIZZLER GT", (Pascal Berube), a reculé alors qu'il subissait une réparation d'équipement sur la piste et est partiellement tombé.  
Il a été examiné par le vétérinaire de la CAJO qui l'a déclaré apte à concourir.

**Enquête** au sujet d'un possible bris d'équipement (entrave) survenu au #1, "FRIAR VOLTAIRE", (Samuel Fillion).

Après avoir visionné la vidéo, on a pu conclure qu'il n'y avait pas eu de bris d'équipement survenu avant le départ, que le #1 avait pris un bon départ, qu'il avait subi un bris d'équipement, qu'il avait fait une sortie avant le poteau de  $\frac{3}{4}$  de mille et, ce faisant, il n'avait pas terminé la course.

Rien d'autre à signaler.

6. Examen de la performance du #4, "DOUBLE GUM", (Clarke Steacy), qui a fait un bris d'allure avant le poteau de  $\frac{1}{4}$  de mille.  
Lors du bris d'allure, le #4 a provoqué une obstruction au #6, "LA BARBE", (Justin Fillion).  
Aucun placement n'est requis comme le #4 a terminé la course après le #7.  
Rien d'autre à signaler.

7. Rien à signaler.

8. Rien à signaler.

9. Le conducteur du #5, "ALWAYSOURWAY", (Robert Shepherd), a été averti au sujet de sa stimulation dans le dernier droit.  
Rien d'autre à signaler.

10. Rien à signaler.

11. Sur l'avis du vétérinaire de la CAJO, les juges ont retiré à la dernière minute le #7, "KEYSTONE DORAL" (blessé).  
On a opéré un remboursement totalisant \$ 119.  
Rien d'autre à signaler.

**Réclamations :**

Aucune